

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

Saumur. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8
Poste: 5
Ensemble. 35 fr.
Six mois. 18
Trois mois. 10

On s'abonne:
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 19 JUIN 1886

L'ARMÉE DE L'ÉMEUTE

C'est le titre qu'il convient de donner au fragment d'un article extrait du journal républicain le Temps:

Certaines sociétés privées, de tir, d'insurrection militaire, etc., ont demandé l'autorisation de figurer à la revue du 14 juillet. Le conseil municipal de Paris, naturellement, a émis un avis favorable, un avis seulement, car la décision ne lui appartient pas; elle revient, de par la loi, au ministre de la guerre. Mais cet avis favorable a été soigneusement motivé par le rapporteur, M. Alphonse Humbert. « J'estime, a-t-il dit, — et nous consignons ici ses paroles à titre de document, — qu'il n'est pas d'œuvre plus digne de nos sympathies et de notre encouragement que les bataillons d'adultes. C'est, en effet, par l'organisation de ces bataillons qu'il sera possible d'aboutir un jour à la suppression des armées permanentes. »

Ainsi, le conseil, qui s'est rendu solidaire des déclarations de son rapporteur, ne fait pas mystère: les bataillons scolaires d'abord; les bataillons d'adultes ensuite; et, pour couronnement, les sociétés de tir et de gymnastique: voilà ce qui, dans son plan, doit être un jour l'armée, et, attendant, au besoin détruire celle qui existe.

On sait notre opinion sur les bataillons scolaires, qui, en habituant les gamins de Paris à jouer au soldat, leur apprennent à jouer du métier de soldat, et préparent à l'armée des recrues presque aussi ignorantes en fait d'instruction militaire que celles des campagnes les plus arriérées, quoique infiniment plus prétentieuses à cet égard et infiniment moins capables, par conséquent, de vraie et sérieuse discipline. Quant aux bataillons d'adultes, ce n'est, ce serait rien moins qu'une garde nationale, mais libre, émancipée, par rapport au pou-

voir exécutif, offrant, par suite, tous les inconvénients de l'ancienne garde nationale, avec d'autres encore plus graves, et sans aucune des garanties de jadis. C'est déjà trop que d'avoir laissé se fédérer des Sociétés qui sont probablement, dans la pensée de leurs organisateurs comme dans celle du conseil municipal, l'embryon de ces bataillons futurs: il n'est pas admissible que le gouvernement, en leur permettant de défilier à la revue du 14 juillet, les consacre, en quelque sorte, comme l'une des institutions du pays. »

C'est la continuation de la grande mascarade guerrière et désordonnée des franc-tireurs, que nous avons vue en 1870. Tous francs-tireurs et point de soldats! Bataillons de gymnastes ou de libres adultes, et plus de régiments! C'est toujours la même folie de désorganisation. On n'accusera pas le Temps d'être rétrograde ou réactionnaire; on voit ce qu'il pense de cette manie de parade militaire, aussi ridicule que dangereuse.

Les journaux républicains ne dédaignent pas l'opinion de la gazette allemande, *Kal-nischezeitung*. Voici ce que dit de la loi d'expulsion cette gazette démocratique et libre-penseuse:

« La loi contre les princes est une épine qui restera dorénavant attachée au pied de la République. On a parlé de byzantinisme à propos des grotesques délibérations de la commission; mais on peut appliquer ce mot aussi à la Chambre, au gouvernement, à tout le régime. »

« Ce que la question des princes a prouvé, c'est qu'à Paris le premier écrivain veu peut rendre brûlante une question qui serait capable de provoquer une conflagration générale, et que le Parlement français peut se laisser entraîner du jour au lendemain aux résolutions les plus insensées. On n'a pas en France idée des dangers dont la fermentation putride où se trouve ce pays menace la paix européenne. »

Un autre journal allemand non moins

démocrate, le *Tageblatt*, s'exprime ainsi:

« Nous autres Allemands, nous ne pouvons que souhaiter de voir les d'Orléans éloignés du trône; la question est de savoir si leur expulsion préservera la République des périls qui l'entourent de toutes parts. Dans tous les cas, cette mesure sera regardée comme la preuve que la République est loin d'avoir encore poussé de solides racines, comme le prétendaient naguère si fièrement les républicains français. L'aveu de leur faiblesse est lamentable; au lieu d'indiquer de leur part de la force et de l'énergie, l'expulsion sera considérée comme un acte dicté par la peur et la rage; elle n'inspirera nulle part de la confiance ni dans l'habileté des hommes d'Etat de la République, ni dans la durée de ce régime. »

Chronique générale.

M. Ranc fait ce calcul sur les votes des sénateurs dans la loi d'expulsion: 145 à 150 voix pour la loi, 125 à 130 contre. Il reste une marge de douze absents ou abstentionnistes. M. Ranc déclare se contenter de cette majorité.

Nous savons de longue date que la République n'est pas difficile en fait de majorité... et pour cause.

LA REPRISE DE L'ÉPURATION

On sait que l'extrême gauche a adressé au gouvernement une mise en demeure de procéder à l'épuration du personnel et que le major Labordère a été chargé de signifier l'ukase à qui de droit.

L'intervention du major portera bientôt ses fruits. C'est M. de Freycinet qui commencera le premier les exécutions exigées par les radicaux.

Le travail de l'épuration du ministère des affaires étrangères est prêt. Il paraîtra après la promulgation de la loi de proscription, et portera sur: un ambassadeur, un minis-

tre plénipotentiaire, deux consuls généraux, neuf consuls et vice-consuls, et dix-huit fonctionnaires de l'administration centrale.

A la suite d'une réunion tenue par l'Union des gauches, au Palais-Bourbon, il a été convenu qu'une démarche collective de tous les groupes républicains serait faite auprès du gouvernement pour lui demander de songer à l'épuration administrative.

On signalera en même temps nombre de maires à la vindicte gouvernementale. Nous parions bien que le maire Cayrade, dont le procès des assassins de Decazville met en lumière les hauts faits et qui fait retirer les gendarmes pour qu'on puisse assassiner plus commodément M. Watrin, ne sera pas mis sur la liste des suspects.

Il se confirme que deux de nos ambassadeurs, qui sont en même temps sénateurs, refusent de voter l'exil. M. Waddington et M. Foucher de Careil préfèrent se démettre de leurs fonctions. D'autre part, M. de Courcel demanderait son rappel.

Les journaux anglais, en dépit des préoccupations de la dissolution et des élections nouvelles, s'occupent longuement de la question d'expulsion.

Contre ses habitudes, le *Times* blâme nettement et vivement les mesures de proscription. Quant au *Standard*, il déclare que « la République ne pouvait fournir à l'Europe un symptôme plus frappant de sa décomposition physique et morale. »

Il y a tous les jours à Eu grande affluence de visiteurs. En dépit des préoccupations que leur inspire la santé de leur plus jeune fille, reprise depuis quelques jours des fièvres dont elle a été atteinte à Cannes, Monsieur le Comte et Madame la Comtesse de Paris et M^{re} le duc d'Orléans reçoivent ces visiteurs avec l'affabilité la plus touchante. On dirait, à voir la pré-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.
LES ENFANTS TROUVÉS DE PARIS
Par Ch. DESLYS
DEUXIÈME PARTIE
Le Club des Abandonnés
IV
SOUS TERRE
Non de plus vrai, nos quatre spectateurs allaient assister, invisibles sous la voûte obscure, au spectacle dont le décor, vaguement éclairé par quelques lampions et chandeliers, apparaissait à leurs yeux.
On connaît peu ces immenses carrières qui s'étendent sous les côtes de Belleville et de Montmartre, sous la plaine de Montrouge, et d'où sortent la plupart des matériaux composant le sol de Paris. On se souvient encore, au temps de Louis-Philippe, de celles-ci, la pierre et le moellon; de celles-là le gypse, ou, plus communément, le plâtre. Ce dernier travail, d'une exécution si difficile, permettait de creuser et de creuser au loin, dans le banc des collines évidées en part en part, une ou plusieurs galeries, larges

et hautes, presque régulières, ayant leurs diverses issues, souvent de plein pied, sur tous les plateaux dalentour.

A l'intérieur, on avait épargné des blocs pour le service d'exploitation, des colonnes pour le soutien des voûtes. Parfois même on avait dû les étayer avec des échafaudages. Depuis l'abandon, quelques-unes s'étaient effondrées, bouchant tout à coup le passage.

On n'ose plus y toucher, dans la crainte de voir s'engloutir des maisons, des villages. La carte en est perdue. Ce sont de véritables catacombes.

La police ne s'y hasarde qu'en tremblant. Des vagabonds, des rôdeurs de barrières, des malfaiteurs de toute espèce s'en servent en guise de repaires.

Tel était le carrefour souterrain où cherchaient à se reformer, cette nuit-là, les tronçons épars d'une bande autrefois célèbre et qui, depuis un temps, semblait vouloir reprendre le cours de ses sinistres exploits.

Ils étaient une trentaine, assis sur des carrés de gypse ou des billots de bois. Au milieu d'eux, sur quelques vieilles planches réunies en façon de table, se voyaient les débris d'un festin dérobé sans doute aux étalages du faubourg. Des lampions, des chandeliers fichés dans les bouteilles vides et provenant de la même origine, éclairaient les convives et faisaient briller, dans la blancheur

des parois avoisinantes, toute une lactée de cristaux fins comme de la poudre d'amiante. On ne mangeait plus guère, mais on buvait encore et l'on discutait. C'était aussi l'assemblée générale. Il s'agissait d'élire, non pas un président, mais un chef digne de commander à de pareils chenapans.

L'un des plus déguenillés, presque un vieillard, avait la parole. Il disait:

— Je soutiens, moi, qu'il faut un ancien... le plus ancien... celui qu'on a surnommé le Meg des Megs...

Une voix jeune et gouailleuse l'interrompit:

— Conno!... Prenez mon ours!... Et l'ours c'est toi-même, vieux Martio!... vieux Mathusalem!... Ah! mais non!... assez de roublards et de ganaches!... N'en faut plus!... place aux jeunes!

Déjà Fernande était avertie, et des deux côtés à la fois:

— C'est Alphonse! lui avait dit tout bas Gustave.

— Le Louveteau! murmurait M. Justin.

Cependant, le Nestor insulté s'emportait:

— Eh! dis donc, toi là-bas, moncheron!... galopin!... conscrit, respect aux chevrons d'un vétéran de Brest et de Cayenne!... Tais ton bec, rengeine ta crête, ou je te tords le cou, poulet sans ergots!

On s'interposa. L'ancien forçat reprit le thème de sa candidature. L'expérience, la prudence...

On était sous le coup de nouvelles poursuites, il le savait... La justice avait l'œil sur eux... Ce qu'il fallait avant tout c'était se garer des gendarmes et de la rousse.

— La rousse! répliqua le Louveteau, prenant la parole à son tour, elle ne pince que les maladroits, les poltrons. Vous n'êtes plus que de misérables chipeurs... Vous vous tenez comme des lapins... Je ne suis qu'un apprenti, c'est vrai, pas même encore enrôlé... Je ne m'enrôlerai qu'avec des audacieux.

Il y avait plus que de la fanfaronade, il y avait une espèce de crânerie dans l'exorde de ce discours.

L'orateur venait de monter sur un banc, en pleine lumière. On le voyait à présent, de partout, même du paradis, comme disait Gustave. Il était de petite taille, mais alerte et nerveux. Le profil accentué, l'œil brillant, le geste et l'élocution faciles. Un dangereux garnement, c'était incontestable. Il poursuivit:

— Ce que je rêve, ce sont de grands coups, des rafles, après lesquels la bande se disperse et disparaît pour un temps... Ni vu ni connu, je t'embrouille. Mais il faut pour ce genre d'opérations des truqueurs... Un surtout, qui s'insinue dans le monde riche. Moi, par exemple, j'ai de la distinction... Choisissez-moi pour chef, et je m'engage à renouveler les exploits du *Lynx*.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

AVIS

Nous sommes informé qu'à partir du 21 juin courant, la première levée des boîtes aux lettres supplémentaires sera faite quinze minutes plus tôt que précédemment.

M. Bouvet, directeur de l'Agence de la Société Générale de notre ville, va quitter Saumur.

A dater de lundi, il sera remplacé par M. Camus, caissier à Saint-Quentin (Aisne).

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Mercredi prochain, nous aurons une représentation par la tournée Simon, avec le concours de M^{lle} Marie Kolb, de l'Odéon, et de plusieurs artistes des principales scènes parisiennes, dont la plupart se sont déjà fait applaudir à Saumur.

On jouera la *Doctoresse*, l'excellente comédie de M. Paul Ferrier et Henri Bocage.

Le spectacle commencera par une petite pièce en un acte.

LA POPULATION DE SAUMUR.

D'après la *Petite France*, le chiffre actuel de la population de Saumur est de 14,324, soit une augmentation de 238 habitants depuis cinq ans.

Le service d'été, sur le réseau d'Orléans, commencera lundi prochain 21 juin.

LA MUSIQUE DU 104^e DE LIGNE.

Le général Thomassin a décidé que la musique du 104^e de ligne, en garnison au Mans, se rendrait à Château-du-Loir, le dimanche 4 juillet prochain, pour l'inauguration du chemin de fer de Saumur.

Le Conseil municipal de Varennes-sous-Montsoreau a voté, dans sa dernière session, 50 francs pour l'Institut Pasteur.

LES DROITS D'AUTEURS

Les Sociétés musicales des départements se plaignent, paraît-il, des exigences de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques.

Un groupe de députés vient de déposer une pétition émanant de plusieurs sociétés et demandant la révision de la loi du 19 janvier 1791.

Un des points de cette pétition porte sur ce que beaucoup de ces associations, fonctionnant dans des communes rurales, ne peuvent guère se mettre en règle avec les exigences d'une législation que la Société des auteurs « sait appliquer d'une façon draconienne ».

La pétition a été renvoyée à l'examen « bienveillant » de M. le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts.

L'été commencera officiellement lundi 21 juin, vers une heure de l'après-midi. Le printemps touche donc à sa fin. On ne s'en douterait guère avec la température que nous avons actuellement.

Les pluies diluviennes dont nous venons d'être gratifiés, ont attiré l'attention vers les patrons de la pluie. Il paraît que, jusqu'en 1582, le jour consacré à saint Médard avait été le 19 juin.

Or, comme cette date est la veille du solstice d'été qui occasionne toujours une variation atmosphérique, saint Médard avait bénéficié de cette influence de saison pour se faire une renommée.

Lorsqu'en 1582, Grégoire XIII réforma le calendrier, il y eut divers changements dans la date des saints : saint Médard tomba le 8 juin, et le 19 échut à saint Gervais, qui se trouva ainsi héritier du patronage des averses :

Quand il pleut pour saint Gervais, il pleut pendant un mois après.

Depuis ce temps, les deux saints se sont disputés le patronat de la pluie.

En 1682, saint Médard effaça complètement son rival. Cette année-là, il commença à pleuvoir le jour de la Saint-Médard et l'eau tomba près de quarante jours sans discontinuer. L'armée française qui assiégeait Namur, obligée de bivouaquer dans la boue et de marcher sous la pluie, ne se montra pas aussi enthousiaste envers saint Médard. Saint-Simon nous apprend que « les soldats, au désespoir de déluge, firent des imprécations contre le saint, en recherchèrent les images et les rompirent et brûlèrent tout ce qu'ils trouvèrent. »

Les années suivantes, ce fut la revanche de saint Gervais. Quelques fanatiques firent même des paris à cette occasion :

En 1721, un habitant d'Uzès, nommé Billot, paria quinze mille livres qu'il pleuvrait pendant quarante jours, à partir de la Saint-Gervais. Tout alla bien d'abord, la pluie tombait chaque jour. Au bout de quinze jours, la confiance aidant, de nouveaux parieurs se présentèrent et les paris atteignirent la somme de deux cent mille livres. Par malheur, le seizième jour, la pluie cessa. Il y eut beaucoup de mécontents. Billot se trouva ruiné et devint fou, et saint Gervais fut discrédité.

La conclusion de tout cela, c'est que le commencement de juin est une époque particulièrement pluvieuse.

Nous nous plaignons parce que nous avons eu plusieurs jours de pluie continue.

En 1692, il plut pendant 40 jours sans discontinuer ; en 1830, il a plu pendant trente-deux jours, et, en 1841, pendant vingt-sept.

Espérons que 1886 ne prendra pas rang parmi ces années.

La Troupe Mexicaine.

Nous avons annoncé l'arrivée à Saumur de la *Troupe Mexicaine* qui donnera trois représentations seulement, place du Chardon-

net, la première aujourd'hui samedi, à 8 heures 1/2 du soir ; la seconde demain dimanche, à 3 heures de l'après-midi, et la troisième et dernière à 8 heures 1/2 du soir.

Voici en quels termes l'*Avenir d'Indre-et-Loire* a rendu compte de la première représentation à Tours de cette excellente troupe :

« Les spectateurs ont éprouvé une surprise, mais une surprise agréable. Bien souvent, quand des troupes de gymnasiarques passent dans une ville, ils publient des programmes pompeux et leurs exercices ne dépassent guère ce qu'exécutent journellement aujourd'hui les Sociétés de gymnastique. Il n'en est pas ainsi pour la Troupe mexicaine. Les artistes qui la composent sont tous, sans exception, fort remarquables. Ils sont doués, au plus haut degré, de souplesse, de vigueur et d'adresse.

« L'un d'eux exécute sur la corde raide (corde japonaise) des pas et des pointes comme s'il dansait sur le parquet.

« M. Auguste, le clown danseur, est fort drôle en costume de danseuse ; monté sur des échasses, il exécute, avec un aplomb inimitable, les contorsions les plus extraordinaires en même temps que de la plus haute difficulté. La troupe de vélocipédistes, sous la direction de M. Zaneto, se livre à des jeux pleins de grâce en même temps qu'ils dénotent chez les exécutants des deux sexes une connaissance accomplie du vélocipède. Ils ont donné au public le spectacle d'un véritable carrousel. Rien de plus charmant que les vélocipédistes miniature, dont le plus âgé n'a pas plus de huit ans et le plus jeune à peine quatre. Il est vraiment curieux de voir ces trois petits personnages tourner autour d'une table sur des véhicules qui sont de vrais joujoux.

« L'équilibriste Léonce mérite en tous points sa qualification d'original. Des exercices d'équilibre dénotent une très grande habileté de main en même temps qu'ils ne sont point ordinaires.

« Les clowns sont d'une souplesse et d'une agilité extraordinaires, en même temps que d'une force musculaire remarquable.

« Mais le véritable « clou » de la soirée a été d'une part les exercices à la barre fixe des gymnasiarques américains qui sont réellement prodigieux. Ceux de l'homme écureuil dépassent toutes les limites de la hardiesse que nous ayons vues jusque-là.

« Nous avons vu déjà pratiquer ces tours de force qui indiquent chez ceux qui s'y livrent une incroyable souplesse, une force merveilleuse et un sang-froid à toute épreuve. Mais jamais nous ne les avons vu se produire dans des conditions aussi parfaites et aussi périlleuses et prolongées aussi longtemps. Le même artiste s'est aussi fait vivement applaudir dans le jeu des tonneaux animés, ses pieds doivent avoir la même adresse que ses mains.

« En général, tous les exercices sont faits avec une sûreté qui n'appartient qu'à des artistes de premier ordre et nous ne doutons pas que la foule se porte aux représentations intéressantes qui prendront fin irrévocablement demain soir. »

On annonce le mariage du comte Pierre de Cossé-Brissac, secrétaire d'ambassade, avec M^{lle} Seillière.

Le comte de Cossé-Brissac est âgé de trente-quatre ans. Il est le troisième fils du duc de Brissac. Son frère aîné, mort en 1874, à la suite de la guerre, avait épousé M^{lle} Say, devenue depuis vicomtesse de Trédern. Son second frère est capitaine de cavalerie.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

BAISSE DE PRIX de 40 c. par paquet sur toutes les bougies.

Bonne qual., le paq. 0.90 c. hors ville	0.80
Gobelins....	1.00 — 0.90
A trous.....	1.10 — 1.00
F ^{ie} Fourmès..	1.10 — 1.00
Nubienne...	1.15 — 1.00

AVIS IMPORTANT

Le Docteur **RABEJAC**, spécialiste de la Faculté de Paris, guérit sans opération : cancers, tumeurs, glandes, loupes, kystes, hydrocèle, fistule, hémorroïdes, varices, varicocèle, ulcère, chancre, rougeur, maladies des femmes, etc. Il consultera à SAUMUR le lundi 28 juin, à 4 heures de l'après-midi, grand hôtel de Londres.

Théâtre de Saumur

TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE (13^e année)
E. SIMON, directeur.

Mercredi 23 juin 1886,

AVEC LE CONCOURS DE

M^{lle} Marie KOLB
de l'Odéon,

M. ÉMILE PETIT (Gaité), M. COURCELLE (Variétés), M. BERVILLE (Gaité), M^{lle} JENNY ROSE (Gaité), M^{lle} RACHEL CASSOTHY (Gaité), M^{lle} CLAUDIA (Variétés), M^{lle} MIRECOURT (Palais-Royal), M^{lle} ALINE LAURENT (Gaité).

LA DOCTORESSE

Comédie en 3 actes, de MM. Paul Ferrier et Henri Bocage.

M^{lle} Marie Kolb jouera le rôle de la *Doctoresse*.

On commencera par :

CHEZ L'AVOGAT

Comédie en 1 acte.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

BOURSE DE PARIS

DU 18 JUIN 1886.

Rente 3 0/0.	82 60
Rente 3 0/0 amortissable	85 55
Rente 4 1/2.	107 »
Rente 4 1/2 (nouvelle)	110 22
Obligations du Trésor.	520

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de première instance d'Angers.

Etudes de M^e EDGARD GRANGÉ, avoué à Angers, boulevard de la Mairie, 4, et de M^e GASNIER, notaire, même ville, rue Saint-Denis, 1.

VENTE

sur conversion de saisie immobilière et sur baisse de mise à prix.

Le SAMEDI 3 JUILLET 1886, à 1 heure de l'après-midi, en l'étude de M^e GASNIER, notaire à ANGERS, rue Saint-Denis, d'un BEL IMMEUBLE servant d'institution pour jeunes filles, situé ville d'Angers, avenue du Mail et rue des Quinconces prolongée.

Contenance : 2,680 mètres carrés environ ; mise à prix : 180,000 fr. à 60,000 fr. plus les frais et charges.

S'adresser sur les lieux pour visiter l'immeuble à vendre, et, pour tous autres renseignements :

Audits M^{rs} GRANGÉ et GASNIER, et à M^e BONIN, avoué à Angers, rue du Commerce, 16.

Pour insertion sommaire, EDGARD GRANGÉ.

Etude de M^e Ch. BOUSQUET, huissier à Saumur, rue de la Petite-Douve, n^o 29.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Et par autorité de justice, par suite de saisie-brandon.

Le DIMANCHE 20 JUIN 1886, place de la Mairie, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, et si besoin est sur les lieux mêmes, à 9 heures du matin, il sera, par suite de la saisie-brandon faite à la requête de M. COQUEBERT DE NAVILLE, négociant, demeurant à Saumur, sur M. Eugène Moreau-Barrier, propriétaire, demeurant à la Tour-de-Ménives, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, procédé, par le ministère dudit M^e Bousquet, à la vente aux enchères publiques de :

1^o LA TOUTE RÉCOLTE à faire prochainement en foin, sur une parcelle pré, située prairie de Nonnes, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, d'une contenance d'environ 16 ares 50 centiares ;

2^o LA MOITIÉ SEULEMENT de la récolte à faire prochainement en foin sur cinq parcelles de pré, situées dite prairie de Nonnes, d'une contenance totale d'environ 1 hectare 59

ares 50 centiares et exploitées par M. Marandeu, cultivateur, demeurant à Saint-Hilaire-Saint-Florent, en qualité de colon partiaire de M. Moreau-Barrier ;

3^o LA MOITIÉ SEULEMENT de la récolte en foin à faire prochainement sur cinq parcelles de pré, situées même prairie, d'une contenance totale d'environ 1 hectare 28 ares 50 centiares et exploitées par M. Vergniau, cultivateur, demeurant commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, en qualité de colon partiaire de M. Moreau-Barrier.

Avec explication que les adjudicataires des récoltes exploitées par les colons partiaires seront, par le seul fait de l'adjudication, aux droits de M. Moreau-Barrier envers lesdits colons qui doivent faucher les foins, les faner et les mettre en veillochs, pour ensuite être partagés sur les lieux mêmes et transportés soit à la Tour, soit à Saumur, à leur gré, en faisant alternativement un charroi pour eux et l'autre pour les acquéreurs, de manière que la récolte des uns et des autres soit rentrée en même temps.

Pour renseignements, s'adresser au garde-champêtre de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

On paiera comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Ch. BOUSQUET.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le mardi 6 juillet, à 2 heures,

En l'étude de M^e BRAC, notaire,

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Haute-St-Pierre, 37, reconstruite depuis peu d'années,

Élevée sur caves d'un rez-de-chaussée et 2 étages ; greniers ; eaux de la Loire à tous les étages ; porche donnant accès à de très grandes caves louées à sept locataires étrangers à la maison.

Revenu : 700 francs.

Mise à prix : 8,000 francs.

Cette maison appartient à M^{me} PIGNON et autres.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

A VENDRE

JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

A 2 kilomètres de Saumur,

Sur les bords de la Loire.

S'adresser à M^e AUROYER, notaire à Saumur. (228)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON

Située rue d'Alsace, n^o 13,

Comprenant au rez-de-chaussée salons, salle à manger, office ; au premier cinq chambres à feu, cabinets de toilette ; au second chambres de domestiques ; greniers.

Buanderie, lingerie, cuisine, caves, jardin, écurie et remises.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1886

UNE MAISON

Située à Saumur, rues du Puits-Neuf et de la Tonnelle,

Occupée actuellement par les Magasins de Nouveautés du Printemps.

La maison de nouveautés du Printemps est la plus ancienne de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTARD, père, propriétaire, place du Petit-Thouers, ou au notaire. (268)

Etudes de M^e HENRI LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Dacier, n° 28, et de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

En 14 lots.

Par suite de conversion de saisie immobilière,

En la salle de la Mairie de la commune de Saint-Cyr-en-Bourg,

Et par le ministère de M^e GAUTIER, notaire à Saumur,

UNE MAISON

ET SES DÉPENDANCES

Jardins, Terres, Vignes et Bois,

Situés communes de Souzay, Brézé et Saint-Cyr-en-Bourg, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire),

Appartenant aux époux MARQUET-MARIE.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 11 juillet 1886, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le treize mai mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, prononçant la conversion en vente aux enchères de la saisie pratiquée par M. Chevalier et M^e SASSIER, ci-après qualifiés et domiciliés, des biens ci-après désignés; ladite saisie faite par procès-verbal du ministère de Marcombre, huissier à Saumur, en date du vingt-cinq mars mil huit cent quatre-vingt-six, visé conformément à la loi, enregistré, dénoncé et transcrit avec sa dénonciation au bureau des hypothèques de Saumur, le dix-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-six, volume 40, n° 18 et 19;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de:

1° M. Pierre-Henri Chevalier, cultivateur, demeurant à la Roulerie, commune du Lion-d'Angers;

2° M^e Anne Chevalier, épouse de M. Louis Sassier, avec lequel elle demeure à la Roussière, commune de Montreuil-sur-Maine, et ce dernier pour la validité,

Agissant au nom et comme héritière de M^{lle} Sophie Chevalier, ancienne domestique, décédée à Saumur, ayant pour avoué constitué M^e LECOY, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Dacier, n° 28;

En présence:

1° Du sieur Paul Marquet, propriétaire-cultivateur, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg, tant en son nom personnel que pour la validité, à l'égard de son épouse ci-après nommée;

2° Et dame Anne Marie, épouse dudit sieur Marquet, avec lequel elle demeure à Saint-Cyr-en-Bourg;

Où eux dument appelés;

Ayant pour avoué constitué M^e V. LE RAY;

Il sera, le dimanche onze juillet mil huit cent quatre-vingt-six, à une heure de l'après-midi, en la salle de la mairie de Saint-Cyr-en-Bourg, procédé, par le ministère de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, commis à cet effet, par le jugement sus-daté, à la vente aux enchères publiques, en 14 lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement de toutes les formalités prescrites par la loi, des immeubles dont la désignation suit, appartenant aux époux Marquet, sus-nommés.

DÉSIGNATION

§ I. — Biens situés commune de Souzay.

1^{er} Lot.

Seize ares cinquante centiares de vigne, au Clos-Morton, joignant au couchant Thibault et au levant M. Motier.

Sur la mise à prix de deux cents francs, ci..... 200

2^e Lot.

Onze ares de vigne, à Boutifolle, joignant au midi Chevette, au couchant Gassault, et au nord M. Guédon.

Sur la mise à prix de cent francs, ci..... 100

A reporter... 300

Report... 300

3^e Lot.

Treize ares soixante-quinze centiares de vigne, au Carré-four-des-Dames, joignant au couchant M^e Girard, au levant M. Genevrais, au midi la route de Fontevrault à Saumur;

Sur la mise à prix de cent francs, ci..... 100

§ II. — Biens situés commune de Brézé.

4^e Lot.

Cinq ares cinquante centiares de terre, à la Casse, joignant au levant Bellamy, au midi Bourgette, au nord Gigot et autres, au couchant Drouard.

Sur la mise à prix de cinquante francs, ci..... 50

5^e Lot.

Onze ares de taillis, au Bois-Semis, joignant au levant Marquet, et au couchant Duddé.

Sur la mise à prix de cinquante francs, ci..... 50

§ III. — Biens situés commune de Saint-Cyr-en-Bourg.

6^e Lot.

Soixante-six ares de vigne, au Clos-Guignard, joignant des chemins de tous côtés.

Sur la mise à prix de dix-huit cents francs, ci..... 1.800

7^e Lot.

Onze ares de vigne, aux Ruoux, joignant au levant un sentier, au midi à Dabuiller, au couchant la route du Pont-de-Saint-Just à Saumur, au nord Denis Renault.

Sur la mise à prix de cinquante francs, ci..... 50

8^e Lot.

Cinq ares cinquante centiares de vigne, à la Vilaine, joignant au levant et au midi M^{lle} Lemasson, au couchant un chemin et au nord Lecompte.

Sur la mise à prix de vingt francs, ci..... 20

9^e Lot.

Onze ares de vigne, à la Cave-de-Vilaine, joignant au levant M^{lle} Roulleau, au midi Bougoin, au couchant Hardouin, au nord les héritiers Lestrelu.

Sur la mise à prix de cent francs, ci..... 100

10^e Lot.

Onze ares de terre, au Clos-des-Belles-Voies, joignant au levant Renault, au midi un chemin, au couchant Gautier et au nord Eugène Marquier.

Sur la mise à prix de cent francs, ci..... 100

11^e Lot.

Onze ares de bois taillis, aux Sables, joignant au levant M. Gigot, au couchant M^{lle} Roulleau.

Sur la mise à prix de cinquante francs, ci..... 50

12^e Lot.

Seize ares cinquante centiares de taillis, aux Sables, joignant au levant M. de Dreux-Brézé, au midi M. Duveau, au nord Gautier et autres.

Sur la mise à prix de cinquante francs, ci..... 50

13^e Lot.

Une maison, située rue Foucault, avec cour et jardin de la contenance d'environ six ares soixante centiares, avec toutes les servitudes qui en dépendent, joignant au levant Prosper François, au midi la route de Champigny, au couchant Rebeilleau et au nord Hardouin.

Sur la mise à prix de quatre mille francs, ci..... 4.000

14^e Lot.

Et une grange avec jardin, au même lieu, contenant environ cinq ares, joignant au levant un chemin, au midi Molay et autres, au couchant Rebeilleau, au nord la route de Champigny.

Sur la mise à prix de cinq cents francs, ci..... 500

Total des mises à prix: sept mille cent soixante-dix francs, ci..... 7.170

Fait et rédigé le présent extrait par l'avoué poursuivant la vente, sous-signé.

Saumur, le juin mil huit cent quatre-vingt-six.

LECOY.

Boregistré à Saumur, le juin mil huit cent quatre-vingt-six, f^o case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé: E. PUEL.

Pour les renseignements, s'adresser:

1^o A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Dacier, n° 28;

2^o Et à M^e GAUTIER, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

A VENDRE

PAR

ADJUDICATION AMIABLE

Le dimanche 20 juin 1886, à deux heures,

En la mairie de Bagneux, par le ministère de M^e PINAULT, notaire à Saumur:

1^o UNE MAISON, au Vau-Langlais, commune de Bagneux, avec pressoir, écurie, dépendances et jardin, contenant 55 ares environ, joignant le chemin, M. Beranger, M^{lle} Pichon;

2^o 26 ARES DE VIGNE ET TERRE, aux Grands-Chemins, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, joignant M. de la Vallette, veuve Bougué et le chemin.

S'adresser audit M^e PINAULT, ou à M. LANGLOIS, rue du Portail-Louis.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

UN

PETIT CHALET

Situé à la Croix-Cassée, près le pont du chemin de fer, commune de Villebernier, avec 30 ares environ de jardin bien planté.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

Étude de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LA PROPRIÉTÉ

Du Breuil-Bellay

Située commune de Cizay,

Comprenant: bâtiments d'habitation, chapelle, bâtiments de fermier, vaste cour, grand jardin, parc avec beaux arbres, le tout clos de murs, contenant 9 hectares 4 ares.

On pourrait joindre, au gré de l'acquéreur, environ 5 hectares de terre et vigne joignant la propriété et formant avec elle un seul ensemble.

Cette propriété est à 200 mètres de la route de Saumur à Doué et à moitié distance de ces deux villes.

S'adresser à M. GALBRUN, propriétaire à Gennes, ou audit M^e TAUGOURDEAU, notaire. (452)

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur:

Vins blancs des Côteaux à 70, 80 et 100 francs la barrique;

Vin rouge nouveau à 70 francs;

Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Avec Ecurie et Jardin,

Rue Duplessis-Mornay, à l'angle de la Montée-du-Fort.

S'adresser à M. TABOURDEAU, place de la Bilange. (438)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

GRAND ÉTABLISSEMENT

Très-confortable,

Pour noces, banquets, bals,

Comprenant:

Grand CABÉ avec billard, vaste jardin, deux jeux de boules, tir, balançoires, trapèzes et jeux divers.

MAISON d'habitation avec remise et écuries, située route du Pont-Fouchard à Saint-Florent.

S'adresser à M. MENIER-GUÉBERT, rue de Lorraine, 20, Saumur. (466)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1887,

MAISON

Occupée par M. Liverani, chapelier, rue Saint-Jean, n° 15.

S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, 11 et 13, même rue.

OCCASION

A CÉDER un Fonds de Menuiserie, avec trois établis, outillage complet, bois de différentes essences.

Prix extrêmement avantageux.

S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'AMEUBLEMENTS

Vieux chêne et noyer sculpté

Spécialité de salles à manger

H. HARDY

Levée-Neuve, Saumur,

A l'honneur d'informer le public qu'il met en vente, pendant la durée de ce mois, un choix considérable de salles à manger à des prix défiant toute concurrence.

Salle à manger vieux chêne, buffet grande taille, colonnes torses ou autres, tables à rallonges, patins chimères, 6 chaises au choix. 400 francs net.

Salle à manger Henri II, buffet à crédence et vaisselier, avec vitraux de couleur, table à estrade avec rallonges, 6 chaises assorties. 500 francs net.

Offres et Demandes

Les Magasins du Printemps

SAUMUR

Demandent un garçon de magasin, muni de bons certificats.

LECONS de français et de latin. Répétitions. S'adresser au bureau du journal. (446)

ON DEMANDE une bonne femme de chambre sachant bien coudre et bien repasser.

S'adresser au bureau du journal.

Thés

CHOCOLAT

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé: 1 fr. 60; 4 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — vanille 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARRAUD-RATOCIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et confiserie. (233)

SANS PALAIS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modérés